
ICANN84| Semaine de préparation– Principaux enseignements du programme pilote RDRS de deux ans
Mardi 14 octobre 2025 – 20h30 à 21h30 IST

YVETTE GUIGNEAUX

Autrement. Merci. Bonjour et bienvenue à la séance de la semaine préparatoire de l'ICANN 84. Nous allons parler des principales conclusions du programme pilote RDRS de deux ans, qui se tiendra donc le mardi 14 octobre 2025 à 19h30. Je m'appelle Yvette Guigneaux et je suis responsable de la participation pour cette séance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de conduite et par la politique anti harcèlement de la communauté ICANN.

Au cours de cette séance, les questions ou les commentaires ne seront lus à haute voix que s'ils sont soumis dans le module questions et réponses. L'interprétation de cette séance sera assurée en anglais, français et espagnol. Si vous souhaitez prendre la parole au cours de cette séance, veuillez lever la main dans Zoom et lorsque vous serez appelé, désactivez le mode silencieux de votre micro et prenez la parole. Veuillez indiquer votre nom, la langue dans laquelle vous allez parler si vous parlez une langue autre que l'anglais et parlez à un rythme raisonnable.

J'en ai terminé et je cède maintenant la parole à Lisa Carter, responsable principale du programme. Lisa?

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

LISA CARTER

Merci. Bonjour, bonsoir à tous. Je vous remercie d'abord d'être ici avec nous pour ce webinaire aujourd'hui. Je suis Lisa Carter. Je suis la responsable de ce service de demande de données d'enregistrement que l'on appelle aussi le RDRS. Et aujourd'hui, je vais vous présenter une mise à jour concernant ce programme pilote.

Donc, ce programme a conclu, va conclure au mois de novembre, nous allons présenter la révision des opérations, le système d'amélioration du système, les métriques d'utilisation clés depuis le mois de septembre jusqu'au mois de mars jusqu'au mois de septembre. Nous allons donner la parole à Sébastien Ducos. Nous allons parler du RDRS, des recommandations des leçons apprises du rapport final. Prochaine diapositive.

Je vais commencer par une récapitulation concernant ce programme RDRS. Des recommandations sont formulées en vue de la mise en place d'un système pendant le processus accélérer les PDP en 2020 et une proposition a été présentée en juin 2022. Cette même année, le conseil a accepté de lancer ce système pour présenter les demandes et indiquer que ce système allait être élaboré et mis en œuvre à la fin de l'année 2023. Le système a été présenté, en a fait un suivi des données, des résultats. Cela permet d'utiliser les différents outils de l'ICANN.

Et, les données recueillies visent à aider l'ICANN à prendre des décisions sur les prochaines étapes et sur la consultation réalisée

par la GNSO sur les recommandations politiques. Le rapport, l'utilisation des enquêtes, tout cela a aussi été analysé par le comité pour son rapport final. Prochaine diapositive.

Alors, quelles sont les étapes importantes de ce projet pilote? Je vais vous présenter les éléments clés.

La publication du premier rapport sur les indicateurs a été présentée en janvier 2024. L'ICANN a présenté sa première conclusion à Kigali en 2024. Plusieurs améliorations ont été réalisées en fonction des recommandations du comité permanent de la GNSO et de la communauté.

Au mois de novembre 2024, nous avons commémoré l'anniversaire du RDRS et l'ICANN a publié un rapport en février 2025, qui fournit une analyse opérationnelle.

Et, au moins d'août 2025, le comité permanent a présenté et a été présenté à la période de consultation publique, qui s'est terminée en septembre.

Et, dans les prochaines diapositives, nous allons voir quels sont les indicateurs actuels concernant le RDRS.

Alors, voilà quelques résultats et indicateurs du RDRS depuis septembre 2025. En termes d'utilisateurs, nous avons environ 12 700 comptes de demandeurs uniques, 79 bureaux d'enregistrement partisans qui représentent 56 bureaux d'enregistrement. Et, pour le projet qui a été lancé à l'origine avec 56 bureaux d'enregistrement. Nous avons 46 domaines gTLD gérés

par les bureaux d'enregistrement participants, 51 % de nouveaux lancements. Pour les informations soumises, nous avons 3524 demandes qui ont été soumises et 3226 demandes qui ont été clôturées. Quand on parle de clôture, ça veut dire qu'on a fait les actions nécessaires, que le système a été approuvé ou rejeté, partiellement approuvé ou que l'on a indiqué les informations qui étaient disponibles. Nous allons rentrer un petit peu plus dans les indicateurs spécifiques et voir tout ce qui concerne les approbations, les approbations accepter ou refuser les demandes refuser et approuver.

Voilà les chiffres en ce qui concerne le mois de septembre. Nous avons donc, pour les efforts d'engagement et de sensibilisation.

Nous avons 93 événements au cours desquels le RDRS a été discuté. La Division mondiale a contacté des participants dans ces différents domaines, il y a eu 93 événements organisés par l'ICANN avec 5340 participants à tous ces événements. C'est une... Avec quatre événements par mois. Le comité de la GNSO a présenté, a aussi fourni son expertise pour ces événements et a partagé ses résultats avec le RDRS.

Le RDRS a une visibilité en ligne avec des campagnes pour des réseaux sociaux, le blog de l'ICANN, 54 articles et annonces ont été publiés depuis son lancement.

Une fois que le système a été lancé, nous avons constaté l'augmentation des réunions, des webinaires pour former les participants et nous avons constaté une augmentation des

événements de leader du RDRS avec beaucoup de succès auprès de la communauté.

La participation des bureaux d'enregistrement a commencé à diminuer en 2025, certains bureaux d'enregistrement ont dit qu'ils allaient se retirer de ce projet pilote. Une fois que le rapport final allait être présenté et à ce point là, nous attendons donc ces résultats. Dans la prochaine diapositive, vous allez voir des indicateurs clés que nous vous présentons.

Alors, ce tableau vous montre le nombre de fois qu'un nom de domaine a été requis. Chaque résultat est catégorisé de la façon suivante. Domaine Nom trouvé. Le domaine n'existe pas dans le RDRS. Le domaine n'est pas pris en charge. Le format est invalide ou le report [inaudible] de ce gTLD ne fonctionne pas. Le bureau d'enregistrement n'est pas pris en charge. Le bureau d'enregistrement ne participe pas à ce projet pilote RDRS ou le domaine n'est pas valide. Dans le cas où le bureau d'enregistrement n'est pas valide, cela veut dire qu'il n'a pas participé dans ce programme pilote. Et, si le domaine est valide, cela veut dire qu'il est géré par un bureau d'enregistrement qui participe à ce projet pilote. Par ailleurs, le nombre total de requêtes valides n'est pas le même que celui des requêtes soumises. On peut faire une recherche, mais ça ne veut pas dire que la requête a été réalisée et les chiffres de recherche sont supérieurs. Prochaine diapositive.

Ce tableau vous montre le nombre total de requêtes par catégorie. Vous avez des requêtes aussi qui ont été annulées, qui sont incluses dans ces chiffres. Et, la plupart des requêtes, comme vous le voyez, viennent des titulaires d'IP, suivi par la catégorie autres 26 % et par les forces de l'ordre 15 %. Dans l'autre catégorie, nous voyons différentes informations, y compris les utilisateurs qui n'utilisent pas cette liste, qui vont donner plusieurs réponses ou une réponse. On voit aussi des titulaires de domaine et des vendeurs, des fournisseurs de protection de marque. Cela représente une catégorie importante 75 % des requêtes qui apparaît dans autre. Prochaine diapositive.

Donc, ce tableau vous montre les cas de refus par pourcentage. Les bureaux d'enregistrement peuvent fournir plusieurs types de motif lorsqu'il refuse des demandes de divulgation. 26 % de ces requêtes ont été approuvées et le reste, 30 % ont été refusées. 30 % parce que l'on ne peut pas divulguer, parce qu'il y a une loi qui est applicable, suivie par la requête. La requête n'est pas complète. Et, la personne à qui on a présenté cette requête n'a pas répondu. Et pour les autres catégories les raisons les plus courantes sont mauvaise utilisation du service du service KURK ou problème technique, utilisation des indicateurs. Tout cela va être présenté aujourd'hui, diffusé sur le site et vous verrez aussi tous les indicateurs sur la page du RDRS et icann.org. Prochaine diapositive.

Alors, les thèmes les plus récurrents dans les commentaires des demandeurs. Les commentaires positifs parlent du système qui est

rapide et facile à utiliser. Les questions concernant les points à améliorer. Nécessité d'instructions plus explicites sur la manière de satisfaire aux exigences du bureau d'enregistrement. Il faudrait davantage d'explications sur les critères utilisés pour approuver ou refuser les demandes et besoins de précisions sur la manière dont les demandes peuvent être améliorées. On a soutenu aussi le besoin de davantage d'explications pour les bureaux d'enregistrement. Prochaine diapositive.

Voilà les thèmes abordés dans les commentaires des bureaux d'enregistrement. Alors, les bureaux d'enregistrement ont parlé de commentaires plus positifs pour la section réponse à la demande, qui est intuitive et conviviale. Le personnel est facile à former à l'utilisation du système. Cependant, les domaines à améliorer. Besoin d'une meilleure intégration avec les systèmes de tickets existants des bureaux d'enregistrement pour ne pas produire de doublons dans le travail. La fonctionnalité de mise à jour prend plus de temps que le traitement des demandes en dehors du système. Une question supplémentaire doit être ajoutée au formulaire pour savoir combien de temps et par qui, et on demande davantage de raisons détaillées pour chaque type de refus, et les demandeurs ont besoin de plus d'indications sur les types de demandes RDRS.

Alors les améliorations apportées depuis le lancement. Mise à jour de la fonction Aide et amélioration des messages d'erreur pour les TLD non pris en charge, adresse et numéro de téléphone obligatoire du demandeur avec champ facultatif pour recueillir les

informations relatives à l'organisation, affiliation du demandeur, autorisation de consulter toutes les demandes sans filtre et ajout de la demande de la date de la demande à la vue du bureau d'enregistrement, mise à jour de l'e-mail. Le bureau d'enregistrement a terminé l'examen afin de mettre en évidence la participation [inaudible] RDRS et la capacité de changer la catégorie de la demande. Par exemple, si quelqu'un veut présenter une demande en tant que forces de l'ordre et qu'il ne l'est pas, on peut changer cela dans une autre sous-catégorie. Prochaine diapositive.

Nous allons devoir maintenant voir quelles sont les prochaines étapes pour le RDRS. Après novembre 2025, nous allons continuer. Il y aura d'autres solutions d'authentification qui vont se poursuivre. Et les consultations avec le comité permanent du RDRS sur les améliorations à apporter se poursuivront. Et, l'ICANN va publier le rapport du RDRS en 2026 pour fournir une révision complète de ce programme pilote sur deux ans.

Il y a également donc des sessions pour l'ICANN 84 que j'ai indiquées à l'écran. Vous avez quatre séances de travail du comité permanent du conseil de la GNSO, avec des commentaires publics concernant le RDRS, et nous allons passer à la diapo suivante. Continuez à avancer s'il vous plaît dans la présentation. Voilà.

Et, j'aimerais maintenant vous présenter et souhaiter la bienvenue à Sébastien Ducos, qui est président du comité permanent RDRS, et il travaille pour GoDaddy. Il va nous parler des conclusions du

comité permanent du conseil de la GNSO sur ces problématiques RDRS. Je donne la parole à Sébastien Ducos.

SÉBASTIEN DUCOS

Merci beaucoup Lisa. Et bien bonjour ou bonsoir, Je suis à Stuttgart en Allemagne et je m'appelle Sébastien Ducos. Et donc, je fais partie de cette commission permanente. Et, vous avez eu la mise à jour de la part de Lisa. Et, j'ai été également à la tête de la petite équipe du conseil de la GNSO qui se penchait sur ces points, et nous avons parlé des résultats, donc de l'évaluation conceptuelle notamment. Cela fait quatre ans que l'on travaille à cela et nous avons travaillé au SSAD et nous avons décidé par la suite de lancer ce programme pilote RDRS. On a fini par l'appeler RDRS, donc c'est ce que je vais présenter. Maintenant, nous allons passer à la diapo suivante.

En ce qui concerne donc ce contexte, et j'en ai déjà un peu parlé, donc nous allons passer à la diapo suivante avec la mission de la commission permanente RDRS. Donc, on nous a demandé, de la part du conseil d'administration de l'ICANN de voir quelles étaient les recommandations au niveau du SSAD, et il était indiqué que les coûts étaient extrêmement élevés élevé pour le SSAD et les coûts de maintenance également et de développement pour le SSAD semblait extrêmement élevé. Et donc, le conseil d'administration, donc, a effectué une requête auprès des bureaux d'enregistrement et des registres et vu les coûts extrêmement élevés du système SSAD. Donc, on est revenu vers le conseil de la GNSO pour

réanalyser un petit peu la situation et pour évaluer quel serait l'usage véritablement d'un système SSAD, ce, par rapport au coût extrêmement important. Et donc, cela était impossible d'avoir un système d'accès et de divulgation normalisé qui revenait si cher. Donc, c'est pour cela qu'on a lancé ce programme pilote.

Donc, premièrement, nous avons dû travailler aux tendances identifiées sur une période mensuelle et voir d'où cela provenait? Qui étaient les utilisateurs, ceux d'un point de vue des bureaux d'enregistrement? Et ça, on va revenir là dessus. Jusqu'à présent, le RDRS donc est sur une base volontaire et on peut demander directement des données auprès des bureaux d'enregistrement de cette manière. Et, les bureaux d'enregistrement peuvent participer ou pas, comme Lisa l'a expliqué. Vous avez eu un certain nombre cette année, un nombre de plus en plus élevé de bureaux d'enregistrement qui ont participé au programme pilote, alors que le programme pilote touche à sa fin. Donc les tendances, premièrement, les tendances. Lisa a parlé de ces tendances. Nous avons des données qui datent de septembre et si tout cela est disponible en ligne, si vous voulez plus d'informations.

Deuxième point qu'on nous a demandé comme points pour notre mission, donc, ce sont quelles sont les mises à jour techniques qui sont possibles pour le RDRS pour qu'il soit plus efficace. Donc, sur la base de l'expérience de plusieurs utilisateurs. On a eu un retour, il y a eu un questionnaire que Lisa a analysé et les membres de la commission étaient parfois des utilisateurs également, donc

avaient des informations à faire remonter. Il y avait les réponses à tous ces questionnaires qui ont été traités.

Troisième mission, quels étaient les enseignements spécifiques à prendre en compte dans la réflexion sur la manière de donner suite au SSAD, ce système de divulgation? Donc ça, ça fait partie de notre travail et ça fait partie de notre rapport.

Et le dernier, mais non des moindres, les suggestions au conseil de la GNSO en ce qui concerne les recommandations que l'on pouvait effectuer au conseil d'administration pour donner suite. Parce que le conseil d'administration avait demandé au conseil de la GNSO des orientations, des conseils. Et donc, ça faisait partie de la charte de notre commission. Donc, nous devons répondre au conseil de la GNSO qui allait répondre au conseil d'administration.

Donc, qu'en est-il maintenant de cette mission et de ces différents points? Nous avons examiné les étapes concernant les recommandations au SSAD de la phase deux de l'EPDP. Donc, cela va aller jusqu'à l'approbation du conseil d'administration. Donc, pour le moment, on est encore en attente. Ce n'est pas encore accepté par le conseil d'administration de l'ICANN, et il y a toute la question de l'interface, de l'application. Donc, les étapes éventuelles pour le conseil de la GNSO, et bien nous pouvons dire et approuver les recommandations SSAD. Donc, ce n'est pas ce que nous avons décidé après deux ans de travail.

Deuxième option dire et, bien, nous pensons que ce n'est pas dans l'intérêt de la communauté de l'ICANN.

Troisième option, donc travailler sur les recommandations, modifier certaines recommandations concernant le SSAD. Donc, mettre à jour un petit peu ces recommandations.

Et la dernière option, c'est ce n'est pas très différent, mais c'est une combinaison des différents scénarios que je vous ai indiqué et donc suggéré d'avancer avec certains points ou pas, ou de faire une modification des premières recommandations. Nous allons passer à la diapo suivante et avancer encore dans la présentation.

Donc, au niveau des recommandations, nous avons six recommandations principales de la part de notre commission. Et ce que l'on ne dit pas ici, c'est que nous devons être un petit peu prudents dans le libellé qu'on utilise et le vocabulaire qu'on utilise. Donc, nous avons une petite équipe qui a travaillé, qui est devenu une commission plus large, et ça ne veut pas dire que cela représente toute la communauté. Nous ne sommes pas là pour recommander des politiques. Lorsque l'on parle de recommandations avec un grand R, et bien il ne s'agit là que de recommandations. Ça doit aller au conseil d'administration, ça doit être voté et retenu par le conseil d'administration. Donc, véritablement des recommandations avec un R minuscule, et c'est simplement les recommandations de notre commission de travail.

Donc, première recommandation de poursuivre, donc, le RDRS, au-delà du programme pilote, parce que cela permet aux utilisateurs

d'effectuer des requêtes et de participer. Comme l'a expliqué Elisa, il y a beaucoup de détails sur le nombre de requêtes qui ont été reçues, qui ont été traitées pour les noms de domaine. Et, cela est donc parrainé par les bureaux d'enregistrement qui participent donc au programme pilote. Donc, c'est très simple, nous suggérons que cela soit poursuivi et que le RDRS continue à exister. Donc, de le garder jusqu'à ce que l'on ait une décision plus permanente. Donc, voir comment la forme pourrait évoluer avec des améliorations, sans aucun doute, mais en général, nous suggérons que jusqu'à ce que l'on sache exactement comment statuer sur la RDRS, on devrait le conserver. Mais, c'est une nouvelle fois la décision du conseil d'administration et pas la nôtre. Il s'agit simplement d'une recommandation que nous avons, parce que c'est une décision assez lourde, qui a des implications financières également, qu'il faut prendre en compte. Donc, nous allons passer à la diapo suivante avec une autre recommandation.

La seconde recommandation. Et, bien, Lisa en a parlé un petit peu, l'a mentionné, cela fait partie donc d'une période d'extension du programme pilote. Donc, et avec le GAC et avec le PSWG, j'ai avec ce groupe de travail une proposition d'avoir un système de notification, donc des groupes de demandeurs intéressés, en commençant par les forces de l'ordre. Donc, pour que lorsqu'il y a des enregistrements et des demandes de la part des forces de l'ordre, ils soient reconnus en tant qu'entité des forces de l'ordre et qu'ils soient donc authentifié comme tel. Ça, ça serait une amélioration du système. Et, c'est principalement entre les mains,

donc des forces de l'ordre. Ils travaillent à leur propre système et il faut s'assurer que ces systèmes puissent être utilisés. Et donc, nous avons suggéré d'avancer en ce sens, cela ne demande pas beaucoup de développement de la part de l'ICANN à ce niveau, et en dépassant un petit peu les forces de l'ordre, il peut y avoir d'autres groupes de demandeurs qui pourraient bénéficier d'une authentification tant qu'ils payent pour, donc, l'accès au système, mais c'est quelque chose qui pourrait éventuellement les intéresser.

Donc, nous allons passer à la troisième recommandation et à la diapo suivante. Maintenant, il y a un certain nombre d'améliorations du système, et nous suggérons donc... Ce n'est pas une liste exhaustive, mais on peut vraiment réfléchir à des améliorations du système à long terme et pour le moment, nous avons des améliorations que nous recommandons fortement. Donc, à la fin du programme pilote donc on n'est pas là pour faire respecter cela, mais il faut qu'il y ait un débat là dessus avec le conseil d'administration. Donc, il y a des implications budgétaires également. Donc, ce sont des décisions, en fin de compte, du conseil d'administration de l'ICANN.

Donc, une des améliorations, ce serait d'intégrer, donc, une interface de programmation d'application pour les bureaux d'enregistrement et les demandeurs qui déposent des requêtes pour ce qui est plus d'interopérabilité. Donc, il y a déjà dans les contrats la possibilité de fournir des processus de demande pour effectuer ses demandes de données. Donc, les critères ne sont pas

très spécifiques au niveau de la solution, mais il doit y avoir un processus qui soit en place et qui existe, et un certain nombre de bureaux d'enregistrement, y compris le mien, ont déjà, donc, en ligne des processus de ce type et des formulaires pour leur propre système en ligne qu'ils peuvent adopter. Donc, le RDRS ou bien conserver leur propre système, mais il faudrait fournir une interface de programmation d'application pour que ce soit plus facile.

Ensuite, les améliorations dans les formulaires de demande, il y a toujours des améliorations possibles. Nous essayons de rendre ces formulaires le plus clair possible, le plus simple et intuitif pour les demandeurs. Et, Lisa a parlé de cela. Elle a dit dans son... Cette enquête qu'ils ont faite. Les personnes trouvaient les formulaires assez faciles, mais il y a encore des améliorations possibles. Ces formulaires impliquent des améliorations des outils et tout cela donc peut aussi être modifié par les équipes qui s'en occupent. Cela va aider les utilisateurs et cela sera aussi plus facile. Par conséquent, nous espérons que ces améliorations seront mises en œuvre.

Et, le dernier point, c'est une amélioration importante. Il y a eu beaucoup de demandes liées à la participation de ccTLD. Les ccTLD jouent le rôle des gTLD où c'est un peu le même système. Par conséquent, ce serait au delà d'une base volontaire. Dans ce cas là, on n'a pas encore pu faire participer les ccTLD dans le système tel

qu'il est conçu, mais nous cherchons des solutions parce que nous pensons que cela devrait être fait. Prochaine diapositive.

Je ne sais pas si mon rythme est correct. Alors, dernier point. Qu'est-ce que nous faisons avec les politiques qui ont été envoyés par le conseil? Et le conseil maintenant demande au conseil de regarder cela à nouveau. Je ne vais pas rentrer dans le détail ici, mais nous avons regardé toutes les recommandations du SSAD et il ne s'agissait pas d'un organe d'élaboration de politiques. Donc, nous avons fait quelques commentaires, mais surtout, nous avons essayé de voir ce qui serait nécessaire. Nous avons analysé le travail nécessaire au niveau du conseil pour faire ces modifications. Et, Nous avons fait un grand nombre de recommandations pour adapter cela, pour que le RDRS soit adapté. Prochaine diapositive.

La recommandation numéro 5. Et, bien, je ne veux pas me répéter, mais ce sont... Donc... Cela porte sur la possibilité que cela soit examiné par le conseil d'administration comme un ensemble unique. J'ai un petit peu perdu le fil ici. Je m'excuse, mais... Donc, de nouveau, nous ne nous occupons pas la partie des politiques. Donc, ces recommandations seront... Figureront dans le détail, dans le rapport. Et, la recommandation cinq, voyons un petit peu. Bon, on peut passer à la prochaine diapo. Merci. Prochaine diapositive et nous passons à la recommandation 6. J'ai couvert les recommandations 4 et 5 ensemble.

Alors, dernière recommandation, nous devons continuer à travailler si le RDRS est maintenu et si nous avons besoin d'aider le

conseil ou... Le conseil d'administration ou le Conseil sur les procédures à recommander pour maintenir ce comité permanent en place. Ce qui a été le cas pendant ces deux dernières années. En tous cas, restez disponible pour que le conseil d'administration puisse compter sur nous et que le conseil de la GNSO aussi compte sur nous pour qu'ils puissent profiter de notre expertise. Prochaine diapositive. Alors, les prochaines étapes, je crois que c'est la dernière diapositive.

Alors, comme Lisa l'a dit, nous venons de terminer notre rapport préliminaire au mois d'août, et la période de commentaires publics vient de commencer au mois de septembre. Ces commentaires ont été clôturés à la fin septembre. Nous avons reçu onze commentaires provenant de différents secteurs de la communauté de l'ICANN. Des bons commentaires. Des commentaires intéressants, approfondis. Nous sommes dans un processus depuis avec le conseil pour essayer de préparer tout cela, pour que la communauté puisse faire une révision de ses commentaires. C'est ce que nous allons faire pendant l'ICANN 84. Nous allons consacrer une séance complète à cela. Je crois que la première séance aura lieu le samedi. Je sais qu'il y a beaucoup de travail à faire, donc je suis content que l'on ait plusieurs séances et je pense qu'on pourra terminer. Il y a beaucoup de pression de la part de la communauté dans ce sens, puisqu'il y a beaucoup de séances qui entrent en conflit. Donc, nous allons nous centrer sur ces commentaires publics, les organiser et les classer. Nous allons aussi prioriser. Nous allons prioriser le travail de la communauté. Nous allons voir

comment cela avance. Ce sont des séances qui ne vont pas porter sur davantage de commentaires. Nous allons réviser, faire une révision des commentaires reçus. C'est tout.

Et donc, une fois que le rapport sera terminé, il sera communiqué au conseil de la GNSO. Il sera disponible à tout le monde. Et, à ce moment-là, cela donnera lieu à une série de discussions avec le conseil d'administration. Et, j'ai reçu une communication cette semaine me disant que le conseil avait prévu pour l'ICANN 84, une série de réunions à ce propos et de votes aussi sur ce thème. Mais, je les laisserai présenter cette partie là qui les concerne.

Voilà, je m'excuse. Mais je n'ai pas pu suivre le chat et le contenu du chat. J'en ai terminé et s'il y a des questions, et bien je suis à votre disposition pour y répondre. Merci. Peut-être que je peux regarder dans le chat, voir s'il y a des questions qui me sont destinées.

LISA CARTER

Merci Sébastien. Nous avons le temps. Nous pouvons prendre des questions.

SÉBASTIEN DUCOS

Oui, je vais essayer de répondre à quelques questions. Il y a des différences importantes. La première, c'est que dans le contrat des gTLD, les demandeurs, les organismes vont être des bureaux d'enregistrement accrédités pour une série de raisons, et la principale est que ces bureaux d'enregistrement accrédités sont ceux qui ont dans leur accréditation, dans leur contrat

d'accréditation de registre, les références qui leur permettent de répondre à ces requêtes. Ils vont devoir fournir des données. Ils vont devoir répondre aux demandes de données de manière positive ou négative, mais ils vont devoir répondre. Les opérateurs de registre n'ont pas cela dans leur contrat, par contre. Et, la pratique générale est que lorsqu'un bureau d'enregistrement reçoit une demande, il la renvoie ou il envoie la référence au bureau d'enregistrement pour que celui-ci s'en occupe. Et, les bureaux d'enregistrement doivent répondre. Donc des fois, les opérateurs de registres répondent, mais en général, c'est le bureau d'enregistrement qui va répondre.

Selon le système du ccTLD, c'est le contraire. La plupart des ccTLD dans leur juridiction sont responsables de l'enregistrement des données de leurs clients et par conséquent, la requête va être présentée à l'opérateur de registre plutôt qu'au bureau d'enregistrement. C'est un changement fondamental dans la façon dont le processus va fonctionner.

Le deuxième est une question technique. Au cours de ces deux ou trois dernières années ou plus, même les gTLD ont eu un système RDAP en place pour interroger et pour savoir si les noms de domaine existaient et qui en était responsable. Donc ce RDAP, il fonctionne comme ça et nous devons adapter. Nous allons devoir adapter la façon dont les requêtes sont traitées par le centre RDAP. Et techniquement, nous allons devoir voir comment on fonctionne. Comment on fait pour les noms de domaines sponsorisés pour les ccTLD? Ce n'est pas trop compliqué, mais on doit continuer à

vérifier si le nom de domaine existe. Donc, ce sera le premier filtre que nous aurons. Et ensuite, nous allons devoir vérifier que le ccTLD en question participe. Et ensuite, nous allons devoir passer par le WHOIS, parce que très souvent le RDAP n'est pas disponible.

C'est pour ça qu'on a tous ces développements qui vont être nécessaires. Et, je pense que nous allons devoir aussi évaluer l'intérêt de la part de la communauté des ccTLD avant de rentrer dans ce type de travail pour voir si vraiment ils veulent participer, s'ils souhaitent participer à ce travail. J'espère avoir répondu à votre question.

LISA CARTER

Merci Sébastien. Est-ce qu'il y a d'autres questions que vous pouvez lire ici auxquelles on pourrait répondre?

YVETTE GUIGNEAUX

Oui, je suis en train de regarder. Il y a certaines questions auxquelles on a déjà répondu. Monica, est-ce qu'il y a une des attentes concernant les services de l'ordre pour qu'ils présentent un système obligatoire ou qu'il demande un système obligatoire?

SÉBASTIEN DUCOS

Oui. La réponse est oui, parce qu'ils ne l'ont pas encore fait, mais c'est quelque chose qui a été dit dans les commentaires publics. Donc, il y a une attente dans ce sens, et je pense que c'est quelque chose qui va être réclamé. Je ne veux pas m'avancer sur les

résultats des discussions qui vont avoir lieu, mais nous pensons que cela sera réclamé. Oui.

YVETTE GUIGNEAUX

Très bien. J'ai une autre question de la part de Jan Jansen. En ce qui concerne les coûts actuels du RDRS, est-ce qu'on a plus d'informations?

SÉBASTIEN DUCOS

Oui, cela fait partie de notre rapport. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais ça représente environ 2 millions de dollars, je crois. 2.8 millions.

YVETTE GUIGNEAUX

Très bien, merci. Donc, voyons un petit peu au niveau des questions. Une autre question de Siva, je crois, pour vous Sébastien. Pourquoi est-ce que les registres, opérateurs de registre ne sont pas responsabilisés au sens juridique, même si toutes les données résident auprès des bureaux d'enregistrement?

SÉBASTIEN DUCOS

Donc, pourquoi est-ce que les registres ne sont pas responsables? Et bien, en ce qui concerne les contrats qui sont en place, la gestion des données, c'est du côté des bureaux d'enregistrement et il n'y a rien dans le contrat pour les opérateurs de registre qui indiquerait autre chose. Historiquement, en ce qui concerne les ccTLD, c'est un autre monde, mais je parle là des gTLD. Au départ, les registres,

c'étaient des registres détaillés comme .com, .net. Et, ces dernières années, il y a eu un accroissement des services d'entiercement et d'anonymisation des données. Donc, je ne suis pas spécialiste de cela. Je ne vais pas commenter là dessus, mais ça se passait à l'ICANN et nous savons quels sont les nouveaux protocoles. Nous sommes bien au courant.

Pour répondre rapidement. Les données résident donc avec les bureaux d'enregistrement. Et c'est très complexe parce qu'au sein des bureaux d'enregistrement, il y a des services d'anonymisation et d'entiercement des données. Mais, à la base, c'est du côté. Ces données sont avec les bureaux d'enregistrement. Et, voilà, donc, comment fonctionnent les requêtes et notre système RDRS. Ce serait totalement différent pour les ccTLD. Nous devons nous adapter à cela. Mais en ce qui concerne les gTLD, voilà comment nous pouvons expliquer la situation. J'espère que c'était clair.

YVETTE GUIGNEAUX

Très bien. Nous allons passer à la question suivante. Donc, veuillez utiliser s'il vous plaît la fenêtre question réponse et non pas le chat, mais j'essaie de regarder les deux. Nous avons une autre question de Monica. Quels sont les avantages et les inconvénients d'un système obligatoire?

SÉBASTIEN DUCOS

Je vais être très prudent dans ma réponse, parce que c'est un sujet un peu brûlant qui peut prêter à controverse et je ne sais pas si c'est

à nous de répondre à cela. C'était le sujet de nombreux commentaires publics, et c'est quelque chose dont on parle avec le conseil d'administration. Donc, je veux être prudent.

Mais, nous devons noter, comme je l'ai dit, que de manière contractuelle, les bureaux d'enregistrement doivent avoir un processus en place, et ils l'ont eu depuis des années ce processus en place, pour gérer les requêtes et traiter les demandes. Donc, certains ont déjà automatisé le système synchronisé avec leur propre système. Et cela dépend des juridictions. Les aspects légaux et juridiques qui se posent. Mais, en ce qui concerne le RDRS, ça peut être une solution pour de nombreux bureaux d'enregistrement qui ne sont pas encore à ce niveau et qui ont un processus encore très manuel. Donc, là, on pourrait fournir quelque chose qui leur permettrait d'automatiser un petit peu. Pour d'autres bureaux d'enregistrement, c'est un obstacle. Et, oui, on peut développer un API, un interface, mais c'est une question questions à laquelle on n'a pas encore répondu.

Et, l'avantage clair pour les demandeurs, c'est d'avoir un seul système pour faire des demandes. Pour les bureaux d'enregistrement qui n'ont rien en place, c'est d'avoir un système solide à leur disposition et donc un nouveau service facile à utiliser. Et, pour ceux qui ont des systèmes déjà très intégrés, c'est un coût supplémentaire. C'est quelque chose qui va les limiter. C'est un autre point à gérer. Donc, mon point de vue personnel, c'est que, oui, on devrait maintenir un point unique de contact, point d'entrée unique. Donc, le RDRS est un point unique d'entrée. Mais

on a la possibilité donc de se connecter à ce système RDRS de diverses façons. Donc, pour que ce soit agile et que ça puisse s'adapter à diverses situations de bureau d'enregistrement par exemple. Donc, une nouvelle fois, je veux m'assurer que je parle en mon nom personnel. C'est une discussion tout à fait intéressante, mais il y aura beaucoup plus qui sera dit là dessus dans les mois à venir.

YVETTE GUIGNEAUX

Merci. Vous avez répondu à la question de Monica. Très bien, donc je vais essayer de lire cette question. Si ce système doit être donc pour recouvrer les coûts est-ce que cela va revenir très cher?

SÉBASTIEN DUCOS

Oui, clairement. C'est là où l'alarme a retenti un petit peu. Il y a de ça plusieurs années. Il y a de cela trois ans et demi, lorsque l'on a parlé du des coûts du SSAD qui étaient prohibitifs et extrêmement élevés et que le SSAD s'était basé sur recouvrer les coûts.

Donc, la question se pose toujours. Elle doit être analysée plus avant. Les coûts d'un système SSAD ont été beaucoup réduits, mais ce n'est pas un produit fini non plus. Ça va peut-être coûter plus cher à l'avenir, mais pour le moment, à cette phase, et bien la notion de recouvrer les coûts, c'est un petit peu une illusion. Parce que c'est relativement prohibitif par rapport au nombre de demandes que nous recevons. Donc, on ne paierait pas autant pour

ces requêtes. Et, nous devons voir ce système de manière plus large.

Et, lors d'une discussion plus large, donc recouvrer les coûts, les premiers centimes ou dollars d'investis, c'est une chose, et ça peut faire une grande différence. Ça dépend comment on voit la situation. On voit la recherche, le développement, le développement d'un système de ce type. Donc, on peut l'observer de diverses manières. Ce sont des débats qui sont tout à fait ouverts. Certains donc sont assez... Moi, j'aimerais rester neutre par rapport à ces débats, mais en effet, c'est une préoccupation qui existe.

YVETTE GUIGNEAUX

Une dernière question. Est-ce que le problème est pas plus important à cause de certaines personnes sur le marché qui permet à des milliers d'adresses et de sites d'être obtenues pour pratiquement rien? Ou bien est-ce que ça c'est pas un problème qu'il faudrait régler? Donc politique à coût assez bas donc.

SÉBASTIEN DUCOS

Ce n'est pas donc une problématique pour notre commission. Nous ne sommes pas une unité de développement de système, mais nous avons toujours voulu avoir à l'ICANN un système où il y avait différents modèles commerciaux qui soit respecté. Je ne vais pas m'exprimer beaucoup plus là-dessus. Ce n'est pas pour moi, ce n'est pas mon rôle de commenter là-dessus.

YVETTE GUIGNEAUX

Très bien. Donc, je crois qu'on a couvert toutes les questions. Je ne vois pas d'autres questions. Donc, Lisa ou Sébastien, vous pouvez conclure, à moins que quelqu'un ait une autre question, mais je ne vois pas de main de levée non plus. Donc, il n'y a rien dans la fenêtre de questions-réponses.

SÉBASTIEN DUCOS

Oui, Lisa, s'il vous plaît. Merci à toutes et à tous. Et, nous pouvons conclure.

LISA CARTER

Merci beaucoup d'être venus à cette session. Je vous souhaite une excellente journée. L'enregistrement est maintenant terminé.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]